

À l'ouverture de la séance du 14 Mars 2024, 35 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 27 membres présents, 8 procurations).

1. Affaires générales et statutaires

1.1 Élection du Vice-Président en charge du Conseil d'administration

Monsieur Philippe LERICHE est élu Vice-président en charge du Conseil d'administration, du développement durable et de la responsabilité sociale.

Cette élection est acquise, à la suite d'un vote à bulletin secret, avec 25 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

1.2 Élection des autres Vice-Présidents.es

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Stéphane AMIARD	Vice-président Patrimoine	Elu à la majorité avec 25 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention
David BIGAUD	Vice-président Valorisation, Innovation et Partenariats	Elu à la majorité avec 25 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions
Laurent BORDET	Vice-président Vie étudiante et des campus	Elu à la majorité avec 24 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions
Lydie BOUVIER	Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance	Elue à la majorité avec 24 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions
Éric DELABAERE	Vice-président Politique ressources humaines et dialogue social	Elu à la majorité avec 24 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions
Matthieu EVEILLARD	Vice-président Accompagnement et Transformation pédagogiques	Elu à la majorité avec 25 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions
Thierry OGER	Vice-président Numérique	Elu à la majorité avec 25 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions
Catherine PASSIRANI	Vice-présidente International et Egalité	Elue à la majorité avec 25 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

Le vote a été réalisé à bulletin secret.

1.3 Élection d'un.e représentant.e titulaire du personnel BIATSS au conseil des directeurs.rices de composantes de l'Université d'Angers (Conseil de gouvernance)

A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

3 voix pour Joël BASSET
3 voix pour Corinne LEFRANÇOIS

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés par le collège du personnel BIATSS, un deuxième tour est effectué.

A l'issue du second tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

3 voix pour Joël BASSET
3 voix pour Corinne LEFRANÇOIS

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés par le collège du personnel BIATSS, le vote sera de nouveau effectué lors d'une prochaine séance.

Les votes ont été réalisés à bulletin secret.

1.4 Délégation de compétences du CA à la Présidente – vote

La délégation de compétences du CA à la Présidente est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

1.5 Ordre de mission permanent de la Présidente- vote

L'ordre de mission permanent de la Présidente du 14 mars 2024 au 31 décembre 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

2. Prospective et moyens

2.1 Approbation du Compte Financier 2023, Etablissement principal

➤ Affectation de résultat

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 040 ETPT, dont 1 483 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 557 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 191 547 725 € d'autorisations d'engagement dont :

152 434 387 € personnel
28 824 189 € fonctionnement
10 289 149 € investissement

- 196 346 349 € de crédits de paiement dont :

152 434 387 € personnel
27 869 455 € fonctionnement
16 042 507 € investissement

- 189 035 664 € de recettes
- - 7 310 685 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -6 942 869 € de variation de trésorerie
- -4 619 952 € de résultat patrimonial
- -1 431 996 € de capacité d'autofinancement
- -7 519 961 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 4 619 951,97 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Cette décision est approuvée avec 23 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions

2.2 Approbation du Compte Financier 2023, Fondation

➤ Affectation de résultat

Vu les articles 202 et 210 a 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 35 100 € d'autorisations d'engagement dont :

35 100 € fonctionnement

- 34 196 € de crédits de paiement dont :
34 196 € fonctionnement
- 106 943 € de recettes
- 72 748 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 72 748 € de variation de trésorerie
- 15 458 € de résultat patrimonial
- 94 530 € de capacité d'autofinancement
- 94 530 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat à hauteur de 15 457,90 € en report à nouveau.

Le tableau des autorisations budgétaires, le compte de résultat et la délibération du conseil de gestion de la fondation sont joints à la présente délibération.

Cette décision est approuvée avec 25 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions

2.3 Contrôle interne :

➤ Plan d'action 2024

Le Plan d'Action 2024 est approuvé

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 abstention

3. Ressources Humaines

3.1 Approbation du Rapport Social Unique 2022 - vote

Le Rapport Social Unique est approuvé

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Fait à Angers, le 14 mars 2024

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 19 mars 2024